

**SEANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2001**

---

**BUREAU :**

**Président :** M. François BAERTSCHI  
**Vice-président :** M. Alain ERETZIAN  
**Secrétaire :** M. Marc GUILLERMIN  
**Membres :** Mme Andrée JELK-PEILA, M. Frédéric RENEVEY,  
M. Gilbert TERRIER

**Sont présents :**

**MM. Gilles AUGSBURGER, Vincent BERNASCONI, Mme Annick BOUNOUS, MM. Aldo CAVALERI, Henri CHEVEY, Mmes Annie CORDEY, Mariefrance DANCET, Marceline DILONARDO, MM. Florian DUBATH, Christian GERBEX, Pierre-Henri HEIZMANN, Pierre JAQUET, Mme Catherine LANCE, M. François LANCE, Mme Christiane LAPAIRE, M. Stéphane LORENZINI, Mme Maria MALAGOLI, MM. Andrès MONCADA, Charles PAGE, Jean-Pierre PASQUIER, Alberto PEREZ IRIARTE, Mme Marie-José PERRUCHOUD, M. Johnny PURTSCHERT, Mmes Nathalie REVILLOD, Patricia SOLIOZ, Isabelle TAILLEPIERRE, MM. Victor TODESCHI, Pierre-Alain VOLERY, Dominique ZEHFUS**

**Assistent à la séance :** M. Pascal CHOBASZ, Maire  
MM. Marco FOLLMI, Walter SPINUCCI, Conseillers administratifs  
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2000
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission des travaux et constructions - Séance du 6 décembre 1999**

-  
**Rapporteur : M. Alain ERETZIAN**  
**Commission de l'aménagement du territoire -**  
**Séance du 18 décembre 2000**

**Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**  
Immeuble 26, avenue Louis-Bertrand - Démolition

**p. 485**

**Arrêté**

- 7) **Commission des écoles, culture et loisirs - Séances des 25 novembre, 16 décembre 1999, 13 janvier et 18 mars 2000**

**Rapporteurs : Mmes Annick BOUNOUS, Marie-José PERRUCHOUD, Marceline DILONARDO**

**Commission des travaux et constructions - Séance du 8 janvier 2001 -**

**Rapporteur : M. Gilbert TERRIER**

Chalet Les Laurelles - Travaux de rénovation de l'appartement  
« rez inférieur » - Crédit d'investissement (Fr. 120'000.--)

**p. 488 Arrêté**

**Séance ordinaire du 18 janvier 2001****8) Commission des travaux et constructions - Séance du 8 janvier 2001 - Rapporteur : M. Gilbert TERRIER**

- a) Immeubles 52-56-58, route du Grand-Lancy  
 - Travaux de rénovation des façades  
 - Agrandissement du poste de la Police municipale  
 Crédit d'investissement (Fr. 367'000.--) **p. 493** **Arrêté**
- b) Divers

**9) Commission de l'environnement - Séance du 9 janvier 2001 - Rapporteur : Mme Annick BOUNOUS**

- a) Achat de matériel hivernal - Crédit d'investissement  
 (Fr. 145'000.--) **p. 497**

**Arrêté**

- b) Déchetterie des Palettes - Crédit d'investissement  
 (Fr. 30'000.--) **p. 499**

**Arrêté****10) Commission de l'aménagement du territoire - Séance du 28 novembre 2000**

- Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA**  
 Lancy-Sud - Parking et « Escargot » - Etat de la situation  
 et projets **p. 499** **Information**

**11) Commission de l'environnement - Séance du 5 décembre 2000 - Rapporteur : M. Charles PAGE**

- a) Audition de Mme Eve Siegenthaler, chef du Service de l'information  
 Inf-Eau-Déchets **p. 501**

**Information**

- b) Divers
- 12) Propositions individuelles et questions **p. 503**

M. BAERTSCHI : Si j'ose solliciter votre attention afin de ne pas terminer trop tard ce Conseil municipal auquel je vous souhaite la bienvenue, et même si c'est un peu tard, tous mes voeux de bonne année, politiquement bonne et aussi sur d'autres plans plus personnels.

J'ai un point 0, la présence de M. Denis Jutzeler qui vient prendre des photos de vous. Je crois que le Conseil administratif vous l'expliquera mieux que moi, au point 4 ou 5 de l'ordre du jour. Que cela ne vous dérange pas d'être pris en photo, c'est semble-t-il officiel et autorisé.

**1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Mme DILONARDO : J'ai une petite remarque, au point 7, nous serons deux rapporteurs pour la Commission des écoles, culture et loisirs : Mme Bounous qui introduira le sujet et moi-même.

M. AUGSBURGER : Au point 6, nous aurons qu'un seul rapporteur, moi-même.

Je remercie les rapporteurs de s'être téléphonés afin de diminuer la charge relationnelle de leurs rapports.

## **Séance ordinaire du 18 janvier 2001**

### **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2000**

---

Le procès-verbal est approuvé.

### **3. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

---

M. BAERTSCHI : Je vais commencer par un appel qui m'a été suggéré par quelques membres de ce Conseil, de ne pas fumer après la séance dans le cernotzet. Je remercie déjà le Conseil administratif fumeur de s'être engagé à ne pas le faire, et j'invite les Conseillers municipaux fumeurs à essayer de s'engager à ne pas le faire.

J'ai quelques courriers à vous transmettre la teneur :

Nous avons reçu de M. Pierre Chappuis qui tient l'épicerie-café à l'avenue des Communes-Réunies, une lettre qui a été lue au Bureau. Il se plaint que des gens viennent se garer sur son parking, par conséquent, ses clients n'ont plus de place pour se garer. Le Bureau a transmis cette lettre au Conseil administratif qui saura prendre les mesures nécessaires.

Je vous donne lecture d'une lettre de M. et Mme Bernard et Marianne Senn du Petit-Lancy qui n'a pas été communiquée au Bureau :

*« Concerne : Demande pour la création d'un aménagement piétonnier et cyclable sur la commune de Lancy.*

*Messieurs,*

*Permettez-nous, par ces quelques lignes de vous présenter notre requête.*

*Nous sommes habitants du quartier de Surville et circulons quotidiennement à bicyclette pour nous rendre à nos lieux de travail à Carouge. Ainsi, nous passons quatre fois par jour par la rampe Quidort, et c'est à propos de cette dernière que nous vous interpellons.*

*Effectivement, force est de réaliser que cet axe, de par son étroitesse, est particulièrement dangereux pour le cyclistes. Le trottoir qui le longe sur un côté est également des plus étroits et ne permet guère de croiser à la montée, quand il s'agit de pousser le vélo. De plus, son encaissement empêche la ventilation des gaz d'échappement qui saturent l'air ambiant; l'air y est souvent irrespirable.*

*Etant vivement reconnaissants pour tous les efforts consentis par le canton de Genève pour améliorer la sécurité et les conditions de circulation des cyclistes, étant persuadés qu'un avenir viable de nos villes passe par une transformation de nos habitudes de déplacement, et de ce fait, souhaitant poursuivre et développer notre éthique, nous vous faisons la demande suivante.*

*Serait-il possible de réaliser un chemin pour piétons et vélos reliant le bas de la rampe Quidort et l'extrémité est du parc Surville (impasse du chemin Gaimont), à travers la forêt qui surplombe le site de la Praille ? Il nous a semblé d'ailleurs repérer l'esquisse d'un ancien chemin qui grimpe dans ce bois.*

*Cette liaison permettrait de relier de façon moins périlleuse l'itinéraire piétons et cyclistes venant d'Onex et la ville de Genève par le bord de l'Arve (pistes cyclables), ceci en évitant le carrefour du haut de la rampe Quidort (route de Chancy).*

*Nous sommes conscients que notre requête peut sembler individualiste et centrée sur notre confort personnel. Nous relevons cependant que nous ne sommes pas les seuls usagers cyclistes ou piétonniers à « souffrir » dans ce goulet. En particulier, nous*

### **Séance ordinaire du 18 janvier 2001**

*avons comme perspective de sensibiliser nos propres enfants à ces modes de déplacement.*

*Voici brièvement exposée notre demande que nous remettons à votre écoute et votre appréciation quant à sa faisabilité.*

*En vous remerciant par avance pour votre attention, nous vous présentons, etc.»*

Réponse de M. Spinucci, pour le Conseil administratif, qui dit que ceci va être étudié en détail.

Est-ce qu'une Commission va en être saisie ?

M. SPINUCCI : Certainement, d'abord nous établirons un petit projet ou un avant-projet et ensuite, nous contrôlerons la faisabilité de cette affaire.

M. BAERTSCHI : Tous les groupes ont reçu copie du recours que l'Association des Mouilles a fait contre une autorisation de construire le 8 décembre 2000 au chemin des Mouilles, je ne vais pas vous le lire, c'est un peu complexe et technique. Si des personnes désirent l'obtenir, c'est volontiers que je le transmettrai pour lecture.

Courrier de l'entreprise Sebasol à l'attention de M. Spinucci :

*« Concerne : Chantier didactique à Lancy*

*Monsieur,*

*Lors de la séance publique du 28 septembre à la ferme Marignac, dans votre discours d'introduction, vous avez énuméré les nombreux efforts que la Commune de Lancy a entrepris au niveau des économies d'énergie.*

*Ainsi encouragés, nous souhaitons venir présenter, au sein de votre Conseil ou à sa Commission ad'hoc, nos projets de chantiers didactiques qui seraient dans votre commune un moyen d'impliquer vos jeunes citoyens.*

*L'expérience positive menée durant l'été 2000 à Plan-les-Ouates (stade des Cherpines) a confirmé le bien-fondé de ce type d'opération, tant sur le plan énergétique que sur le plan pédagogique.*

*Dans votre commune, la piscine municipale pourrait être le support de l'installation solaire ou les vestiaires d'un centre sportif ou un EMS, etc.*

*Pour plus d'informations, nous restons à votre entière disposition, etc. »*

Un petit dossier est joint qui nous dit ce que sont ces chantiers didactiques, énergie chasseur de soleil qui consiste à faire faire des panneaux solaires par des enfants, et ensuite à les mettre, grâce à l'aide des communes, sur des installations publiques.

J'imagine que la Commission de l'environnement va s'en charger.

J'ai une réponse d'une lettre dont je n'ai pas reçu la première, qui concerne une demande de divers aménagements dans l'école de la Caroline, je pense que M. Chobaz en parlera peut-être tout à l'heure.

M. CHOBAS : C'est le conseil de l'école de la Caroline qui a écrit au Conseil administratif pour présenter différentes demandes d'aménagement, soit à l'intérieur,

soit à l'extérieur de l'école. J'ai cru que vous aviez reçu la copie puisque vous étiez mentionné au bas de la lettre.

Nous avons envoyé un accusé de réception et avons chargé le Service des travaux et constructions d'étudier les différentes demandes et de voir de quelle manière, on pourrait y répondre.

## **Séance ordinaire du 18 janvier 2001**

### **4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

M. CHOBAS : Suite au tremblement de terre qui a secoué le Salvador récemment, le Conseil administratif a décidé d'envoyer une somme de Fr. 5'000.-- à la Croix-Rouge, par l'intermédiaire du fonds de bienfaisance, en vue d'apporter une aide immédiate aux sinistrés.

Vous avez parlé, M. le Président, de la présence de M. Denis Jutzeler, photographe. J'avais, en son temps, informé à la Commission des écoles, culture et loisirs que le Conseil administratif avait donné un mandat à M. Jutzeler de faire un certain nombre de photos durant l'année 2000. Celles et ceux qui fréquentent les différentes manifestations communales ont peut-être déjà eu l'occasion de rencontrer M. Jutzeler. Ces photos vont déboucher, en dehors du fait qu'elles seront numérisées pour une utilisation ultérieure, sur une exposition photographique itinérante dans le cadre de l'année 2001, qui se transportera à différents endroits de la commune. Le vernissage de l'exposition aura lieu à la fin du mois de mars prochain. Vous serez bien sûr invités à ce vernissage. M. Jutzeler termine en fait son mandat, parce qu'il n'avait jamais eu l'occasion de venir à vos séances, Mesdames, Messieurs, pour que l'on ait aussi quelques images du Conseil municipal en activité.

M. FOLLMI : J'aimerais répondre à M. Volery qui, la dernière fois, posait la question de savoir où se trouvera le local de vote au Petit-Lancy, lorsque la salle de gymnastique aura été démolie. Nous l'installerons dans la salle communale du Petit-Lancy.

Concernant le Café Chappuis, nous avons mandaté notre Service de police municipale qui s'est rendu sur place. Effectivement, il y a beaucoup d'automobilistes qui stationnent sur les cases jaunes, à côté du café, et nous allons proposer à M. Chappuis de transformer ce périmètre en zone bleue.

Concernant Acacias 2000, nous avons reçu un courrier, lors de la dernière séance du Conseil municipal, qui demandait qu'on active les travaux à la route des Jeunes, à la hauteur de l'avenue Vibert. Le projet est en fait prêt à être mis à l'enquête publique, il s'agit donc d'un giratoire qui sera installé à l'intersection de l'avenue Vibert et de la route des Jeunes, sous la voie centrale, à la hauteur en fait, du futur centre commercial, à côté du stade de Genève. Les travaux seront entrepris ultérieurement, lorsque cela sera nécessaire.

M. CHOBAS : En complément aux propos de M. Föllmi, je précise que la demande d'autorisation de construire, relative aux travaux réclamés par Acacias 2000, a été déposée et est actuellement en cours d'instruction auprès du département de l'aménagement, de l'équipement et du logement

M. FOLLMI : Enfin, en ce qui concerne les naturalisations, le Conseil administratif a délivré, en l'an 2000, 57 préavis municipaux à des candidats confédérés et âgés de moins de 25 ans, et 44 à des candidats âgés de plus de 25 ans, ce qui fait un total de 101 dossiers, contre 151 dossiers l'année précédente.

M. SPINUCCI : Les réponses aux problèmes posées par Mme Bounous qui s'est fait le porte-parole de Mme Boulian, Présidente de la garderie de l'Etoile. Il y a 3 problèmes, qui pour moi, sont des « non problèmes ».

### **Séance ordinaire du 18 janvier 2001**

D'abord, Mme Boulian est inquiète parce que certains travaux qui ont été faits dans le parc de jeux de la garderie, ont été trop bien faits, c'est-à-dire qu'on a fait les choses convenablement. Mme Boulian est inquiète parce qu'elle se dit, puisqu'on a fait trop bien cette fois-ci, peut-être qu'on fera rien du tout par la suite, parce qu'on aura épuisé les crédits. Alors, ce n'est en tous les cas pas notre habitude, on fait toujours bien, toujours, alors, continuons à bien faire.

Le deuxième problème soulevé ne nous concerne pas vraiment. Il est vrai que, dans une villa qui se trouve de l'autre côté du Petit-Voiret, il y a eu des inondations qui sont dues, d'après un premier rapport qui a été établi par le Service technique de Plan-les-Ouates, à une malfaçon qui s'est produite lors de la construction de ces villas. Il se pourrait, mais pour l'instant c'est vraiment une hypothèse, selon un Monsieur qui l'a dit à Mme Boulian, il y aurait des travaux à faire, on ne sait pas très bien, où et quels genres de travaux. Donc, dans l'immédiat, il n'y a vraiment pas de quoi s'inquiéter de cette situation.

Et le troisième problème, c'est une fontaine qui coule et qui dérange les enfants. Là, j'ai quand même quelques difficultés à croire que l'écoulement d'une fontaine, qui coule à la jauge, puisse déranger les enfants. Je peux vous donner l'explication pourquoi cette fontaine coule en continu. On pourrait croire qu'il y a un gaspillage d'eau, mais ce n'est pas tout à fait ça, elle coule à la jauge, c'est-à-dire, un débit vraiment minime. Si on voulait supprimer cet écoulement, on serait obligé de construire une fosse, d'y installer un compteur, d'y installer des purges, et ensuite d'intervenir deux à trois fois par an pour ouvrir et fermer les robinets. Donc, il avait été décidé, il y a bien longtemps, que cette fontaine-là pouvait couler en permanence et c'est ce qui se passe maintenant. Elle se situe à quelques mètres de la garderie, et je rappelle que j'ai un peu de peine à croire vraiment qu'elle puisse déranger les enfants qui jouent.

Une réponse à M. Eretzian concernant la saturation du trafic aux chemins des Esserts, du Fort-de-l'Écluse. Je rappellerai que ces deux chemins sont compris dans le périmètre zone 30 km/h., Petit-Lancy nord, dossier qui sera examiné par la Commission des travaux et constructions lors de la prochaine séance du mois de février.

Pour terminer, concernant la remarque de M. Lance au sujet des blocs situés au chemin du Clos, nous avons demandé un rapport à la Police municipale. D'abord, c'est une mesure très provisoire, le problème va être examiné, en accord avec les autorités de Plan-les-Ouates. Ils ont été mis en place tout simplement parce que les voitures qui stationnent à cet endroit-là, qui ne respectent pas l'interdiction de stationner, empêchent tout simplement les camions de la voirie d'accéder dans le préau de l'école. Quand on dit camions de voirie, on peut aussi entendre camions SIS. Il a donc fallu prendre des mesures qui sont, pour l'instant, provisoires. Ces blocs seront remplacés, probablement par un mobilier urbain beaucoup plus adéquat, et beaucoup plus esthétique.

**5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

Il n'y en a pas.

**Séance ordinaire du 18 janvier 2001****6. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -  
Séance du 6 décembre 1999 -  
Rapporteur : M. Alain ERETZIAN  
COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -  
Séance du 18 décembre 2000 -  
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**

---

**Immeuble 26, avenue Louis-Bertrand - Démolition**  
=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : *Séance des travaux et constructions* - M. le Conseiller administratif délégué aux travaux et constructions, explique que ce bâtiment a été acheté suite au vœu de plusieurs Conseillers administratifs d'agrandir le parc Louis-Bertrand, limité au nord par le chemin de la Solitude.

L'achat de cet immeuble date de quelques années et il se trouve actuellement dans un état de vétusté la plus totale, occupé par des squatters et cela dans des conditions d'hygiène lamentables, pas d'eau ni d'électricité, etc. Le Conseil administratif a mandaté un bureau d'ingénieur, qui a établi un rapport concluant à une démolition, dans les délais les plus rapides, document qui a été transmis aux commissaires.

Un commissaire s'est étonné que l'on ait attendu une année pour prévoir cette démolition, la raison est que le Conseil administratif a essayé de convaincre les squatters, qui prétendent que cette maison est réparable; suite à cela, le rapport a été établi mais des problèmes d'accès ont été rencontrés, tout ceci a pris un certain temps.

Le Conseil administratif attend l'accord du Conseil municipal pour déposer la demande d'autorisation et la parution dans la Feuille d'avis officielle. Les utilisateurs ont été sommés de quitter les lieux, en leur donnant connaissance du rapport des ingénieurs, mais ils refusent d'y croire. Le Procureur général en a été informé, nous en attendons la décision.

Suite à l'intervention d'un commissaire, il nous est communiqué, qu'à part la chapelle protestante du Grand-Lancy qui doit être démolie, aucun édifice ne peut actuellement servir de squat.

La commission accepte à l'unanimité.

*Séance de l'aménagement du territoire* - Les commissaires ont reçu une expertise de la structure porteuse de ce bâtiment établie en février 1999, ainsi qu'une étude de rénovation ou reconstruction réalisée en septembre 1999.

Le Conseiller administratif délégué nous rappelle que cette parcelle de 368 m<sup>2</sup> a été acquise au prix de Fr. 180'000.-- par décision du Conseil municipal le 18 décembre 1997. Ce bâtiment comprend 4 logements vétustes et se trouve dans un lieu

stratégique, soit pour l'extension du parc Louis-Bertrand, soit pour la création d'une maison de quartier.

Entre-temps, un couple s'est intéressé à louer ce bâtiment alors qu'un locataire y habitait encore. La situation étant complexe, les expertises mentionnées plus haut ont été faites et, il en ressort un coût pour le gros œuvre uniquement de Fr. 139'000.--

### **Séance ordinaire du 18 janvier 2001**

pour une rénovation et de Fr. 190'000.-- pour une reconstruction. Le Conseil administratif propose la démolition de ce bâtiment.

Suite au préavis favorable du 6 décembre 1999 de la Commission des travaux et constructions, le Conseil administratif voulait poursuivre avec la Commission de l'aménagement du territoire, mais le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) a donné, dans un premier temps, un préavis négatif pour cette démolition. Après avoir expliqué à M. Moutinot cette démarche, la démolition a été acceptée le 5 octobre 2000 sans qu'il n'y ait eu de recours.

Le bâtiment étant actuellement occupé par des squatters (les ex de chez Zinette) et vu les graves problèmes de sécurité, il leur a été signifié qu'ils ne pourraient pas effectuer de travaux dans ce bâtiment, et que le Procureur Général était averti pour procéder à leur prochaine évacuation.

Un plan de situation, qui a été transmis au DAEL, est commenté par le Conseiller administratif délégué afin d'ouvrir le débat en vue de la démolition du bâtiment. Un commissaire demande si la présentation de ce plan n'a pas engendré des promesses dans le sens de l'extension du parc qui nécessiterait un déclassement de la parcelle. Il lui est répondu qu'aucun engagement n'a été pris, mais que la démolition nous contraint à compenser les logements existants ailleurs, et que, dans le futur, on pourra toujours construire à cet endroit.

Un commissaire demande les raisons invoquées par le DAEL pour refuser la démolition, et désire connaître comment s'est déroulée l'évacuation « chez Zinette ».

A la première question, il lui est répondu que le refus était dû au fait que nous ne proposons pas de logement en remplacement de ceux démolis. A la deuxième question, il est confirmé que l'évacuation des squatters s'est déroulée sans aucun problème.

D'autres commissaires demandent si le bâtiment mitoyen, où se trouve actuellement une menuiserie, va également être démolie, et si les frais de soutiens des bâtiments mitoyens ont été prévus. Il est répondu que des locataires occupent le bâtiment adjacent ainsi que les étages de la menuiserie, et qu'actuellement, rien n'est prévu, quoique ce bâtiment soit également en très mauvais état. Pour le coût des travaux de soutiens des bâtiments mitoyens, il est confirmé que ceux-ci sont inclus dans le poste démolition.

Un commissaire trouve dommage de démolir ce bâtiment, et estime que le prix annoncé pour reconstruire la structure du bâtiment n'est pas élevé par rapport à l'achat du bâtiment, comparé au prix de la création d'un giratoire (env. Fr. 100'000.--). Il relève qu'on a pour habitude de fournir des appartements « clé en mains » et que cela coûte cher, alors que l'on pourrait laisser les futurs locataires effectuer des travaux eux-mêmes, de façon à baisser les loyers.

Il lui est confirmé que si le renforcement de la structure est devisé à Fr. 139'000.--, la remise en état complète du bâtiment a été estimée en 1999, à Fr. 444'000.--, et respectivement à Fr. 510'000.-- en cas de démolition. Il est rappelé qu'actuellement, dans certains appartements, les planchers sont équipés de pointelles pour soutenir l'étage supérieur.

### **Séance ordinaire du 18 janvier 2001**

En cas de démolition, tant qu'il n'y a pas d'autre projet pour cette parcelle, il est proposé de faire des jardins équipés à moindre frais, de façon à ne pas laisser ce lieu en friches.

Un commissaire relève que nous sommes en zone de développement, et s'interroge, vu que le plan directeur prévoit l'agrandissement du parc. Il lui est répondu que c'est exact, mais que l'on doit attendre de voir comment les choses évoluent en envisageant l'implantation d'une maison de quartier pour répondre à certains besoins.

Il est précisé, qu'en cas d'acceptation par le Conseil municipal, la démolition pourrait avoir lieu ce printemps.

Un commissaire s'étonne que, partant d'un achat à bon compte en 1997, le prix payé étant celui du terrain, la seule solution aujourd'hui passe par la démolition.

Il est également proposé de modifier l'arrêté en ajoutant une clause de reconstruction.

Finalement, une partie des membres étant sceptique et la reconstruction onéreuse, la démolition est retenue, en gardant à l'esprit une reconstruction à cet endroit quand la menuiserie disparaîtra.

Vote : 6 oui - 1 non - 2 abstentions.

M. DUBATH : Les Verts estiment qu'il ne faut pas démolir le 26, avenue Louis-Bertrand. En effet, on nous a fait remarquer qu'on est dans une période de crise du logement, et là, on nous dit, il faut démolir cet immeuble qu'il est possible de rénover, il est possible de mettre 4 appartements à disposition, dans une échéance relativement courte, alors que l'autre solution qui serait de détruire et d'attendre, remet la possibilité, d'avoir des appartements dans cet endroit, aux calendes grecques. Je pense que ces bâtiments, mêmes s'ils sont dans un état qui est déplorable, il faut l'admettre, sont quand même dans un cadre, et font un tout avec l'immeuble qui est en contigu. Cela serait dommage de démolir cela, si on peut réparer, rénover.

M. LORENZINI : Le groupe Démocrate-chrétien est conscient du danger que ce bâtiment offre aujourd'hui à ses pseudo-occupants, et désire que ce bâtiment soit détruit dans les plus brefs délais. Comme il l'a fait remarquer en Commission, il aimerait que l'on envisage immédiatement la possibilité de reconstruire quelque chose.

Comme il a été dit tout à l'heure par M. Dubath, nous sommes aussi conscients que nous sommes en zone de développement, que cette parcelle est bien située, qu'elle offre des possibilités intéressantes de développement, mais probablement pas seule. Donc il serait intéressant d'envisager un développement de cette parcelle, plus la voisine qui appartient à la Commune, qui est occupée actuellement par un logement et la menuiserie. Je crois qu'il faut lancer une étude dès maintenant, et envisager des

solutions pour les occupants de la maison voisine afin de faire une opération de démolition-reconstruction qui permettrait d'offrir des logements, presque au centre du village, dans une situation proche du parc Louis-Bertrand, et qui pourrait également, comme cela semble être la volonté du plan directeur, envisager des locaux à buts sociaux, de loisirs, etc.

M. BAERTSCHI : Il semblerait que je ne devrais pas voter, contrairement à ce que M. Föllmi dit. Je vous dis pourquoi. L'article 7.6. du règlement du Conseil municipal dit

### **Séance ordinaire du 18 janvier 2001**

que : « ne peuvent être prises qu'à la majorité absolue (moitié des Conseillers municipaux présents + un, le président votant) les délibérations portant sur :

- la clause d'urgence, l'achat ou la vente d'immeubles, l'échange ou le partage de biens communaux, la constitution de servitudes ou d'autres droits réels
- les emprunts et les cautionnements communaux

Donc si M. Föllmi est d'accord avec cette lecture, je ne pense pas que je dois voter. Nous n'allons pas vendre à quelqu'un d'autre un bien public.

M. FOLLMI : Non, mais il y a la disparition d'un bien public.

M. BAERTSCHI : Il y a quelques juristes dans la salle qui apprécieront, si la disparition d'un bien, sachant que c'est une maison qui s'écroule, à partir de quand c'est un bien ? Je pense, personnellement, ne pas devoir voter, mais si vraiment vous insistez, je voterai. Dans le doute, je m'abstiendrai. Je m'en remets à votre expérience.

M. FOLLMI : On m'a toujours indiqué que lorsqu'il y avait démolition d'une maison, c'est la disparition d'un bien public, par conséquent, il faut quand même la majorité absolue, il faut par conséquent que le Président vote aussi.

M. BAERTSCHI : Je vous fais confiance.

***L'arrêté 6) est accepté par 30 oui, 5 non, 0 abstention. (Voir Annexe).***

- 7. COMMISSION DES ECOLES, CULTURE ET LOISIRS -  
Séances des 25 novembre, 16 décembre 1999, 13 janvier et  
18 mars 2000 -  
Rapporteurs : Mmes Annick BOUNOUS, Marie-José PERRUCHOUD,  
Marceline DILONARDO  
COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -  
Séance du 8 janvier 2001 -  
Rapporteur : M. Gilbert TERRIER**

---

#### **Chalet Les Laurelles - Travaux de rénovation de l'appartement « rez inférieur » - Crédit d'investissement (Fr. 120'000.--)**

=====

Mme BOUNOUS présente le sujet : - Séance du 25 novembre 1999 - Suite à un renvoi en commission, nous reparlons de la réfection éventuelle de l'appartement du rez-de-chaussée de la maison des Laurelles sise à Leysin,

Cette maison dispose de deux appartements : un au premier étage loué à l'année et le second dans un état déplorable qu'il conviendrait de rafraîchir.

Une somme de Fr. 150'000.-- avait été arrêtée, mais devant la division des commissaires sur la nécessité de garder ou de vendre cette maison, il est proposé un déplacement éventuel du Conseil municipal afin de se prononcer de façon judicieuse sur la rénovation de cet appartement.

### **Séance ordinaire du 18 janvier 2001**

Mme DILONARDO présente le sujet : - Séance du 18 mars - Plusieurs membres du Conseil municipal ne connaissaient pas les lieux, il s'est avéré utile de faire le déplacement, (18 Conseillers municipaux étaient présents).

Bref rappel du Président : le chalet de 2 étages, annexe de la pension des Fleurettes, avait été acquis par la commune en 1971, pour le prix de Fr. 250'000.--.

Une réfection importante de l'enveloppe du bâtiment a été réalisée en 1992 (toiture, façade et ferblanterie). L'appartement inférieur correspond à un 3 pièces et celui du haut à un 5 pièces. Ce dernier étant loué à l'année avec une échéance de bail en 2002. Son état n'est pas très bon non plus. (Situation à revoir ultérieurement).

Concernant l'appartement inférieur, il y avait trois possibilités :

- une réfection légère
- une rénovation lourde
- ou la vente du chalet.

Après discussion dans les diverses commissions, les travaux de remise en état avaient été évalués à Fr. 150'000.--, puis revus à la baisse à Fr. 114'000.--.

Puis, visite de la pension les Fleurettes, et la visite qui nous intéresse ici, celle des Laurelles : l'appartement est très vétuste. Il peut accueillir 5 personnes au maximum (1 couple et 3 enfants). Il est loué actuellement Fr. 46.50.-- par jour. Le mobilier est entièrement à changer (non compris dans les prix cités). A prévoir aussi le changement de la chaudière.

La visite s'est effectuée par petits groupes à l'aide d'un plan des lieux. Le logement n'offre aucune possibilité d'agrandissement, mais on peut modifier la répartition de l'espace. La réfection serait différente si l'on veut maintenir un appartement de vacances ou le louer à l'année.

De la discussion nourrie qui s'ensuit, il ressort que le déplacement du Conseil était utile à la compréhension du dossier. Au vote de principe : unanimité pour conserver le chalet et unanimité pour une location de vacances.

Il a été demandé l'établissement d'un nouveau plan, en tenant compte de diverses remarques :

- création d'un porche d'entrée
- diminution de la salle de bain
- aménagement de coins-rangements
- maintenir la cuisine actuelle avec un agencement réduit
- chiffrer le mobilier et le remplacement de la chaudière
- Création d'un coin TV

- Un effort est demandé au niveau de l'information au public. A voir avec la commission de l'information.

M. TERRIER: Je vais aller dans le sens des diapositives. (Problème de projection...).

M. SPINUCCI : Je crois que la démonstration est excellente ! Tout ce que je peux dire, c'est que le plan qui aurait dû paraître sur l'écran est tout à fait conforme aux desiderata, aux demandes qui ont été faites par la Commission des écoles, culture et loisirs. On a remanié totalement le plan du rez inférieur, en créant un tambour

### **Séance ordinaire du 18 janvier 2001**

d'entrée pour éviter les courants d'air en entrant dans le chalet, tambour d'entrée qui peut également servir comme dépôt de chaussures ou habits humides.

Vous vous souvenez que dans cette partie, il y avait une petite pièce sanitaire et la cuisine; on était obligé de traverser la cuisine pour aller dans les sanitaires. Ceci est totalement changé, puisque la cuisine a été complètement déplacée, toute la surface est maintenant dévolue aux sanitaires.

Vous avez ici un premier séjour avec un coin à manger, une première chambre qui peut fonctionner également comme séjour, une deuxième chambre, un réduit et la chaufferie au fond qui sera complètement modernisée, elle est actuellement au mazout, elle passera au gaz.

M. TERRIER présente le sujet: Je veux vous signaler, qu'à la base, les deux appartements étaient aussi reliés par un escalier, ce que M. Spinucci a omis de préciser. Cet escalier sera condamné, et on y trouvera une penderie, puisque cela avait été une demande de la Commission.

Hormis, les aménagements mentionnés, un rafraîchissement général sera effectué à l'intérieur et à l'extérieur aussi, et la nécessité de changer la chaufferie actuelle, il y a quand même une question de savoir si les frais inhérents à cette chaufferie pourraient être ventilés entre les deux appartements, puisque celle-ci chauffe l'entier de l'immeuble.

Suite aux remarques émises par certains commissaires, le projet présenté est accepté à l'unanimité.

M. PASQUIER : Le groupe Libéral, après des festivités gargantuesques de fin d'année, se retrouve ce soir avec une patate chaude, avec ce dossier des Laurelles. Ce dossier ne date pas d'aujourd'hui, il date de 1971 et il a fait un parcours assez particulier, puisque même la législature précédente à la nôtre, juste avant de terminer, s'était débarrassée de ce dossier, en votant un vote de principe pour la rénovation.

Qu'est-ce qui est arrivé ? C'est qu'avec la nouvelle législature, le 14 octobre 1999, au vu des éléments qui étaient présentés, avec un arrêté de rénovation, ce Conseil a décidé de renvoyer en Commission. Il a fallu plus de 5 séances de Commission, il a été dit tout à l'heure par Mme Bounous, avec un certain nombre de divisions parmi les commissaires, pour trouver ce soir un arrêté pour la rénovation.

S'il est vrai qu'en 1971, ce chalet a été acheté pour un montant de Fr. 250'000.--, s'il est vrai qu'en 1971, cela correspondait à un besoin d'avoir un lieu de vacances pour les habitants de Lancy qui ne pouvaient pas se permettre de partir au soleil ou

ailleurs, aujourd'hui, cette question reste ouverte, est-ce que c'est effectivement une actualité ?

S'il est vrai qu'aujourd'hui, ce chalet est entièrement amorti, depuis son achat de 1971, il resterait tout de même Fr. 125'000.-- encore à amortir. Ceci est le résultat du premier projet de rénovation en 1989, et je me souviens, MM. Föllmi, Chobaz, Spinucci qui siégeaient avec moi dans ce Conseil se souvenaient aussi des mêmes interrogations, de savoir s'il était judicieux aujourd'hui d'avoir un chalet à Leysin.

### **Séance ordinaire du 18 janvier 2001**

On se retrouve aujourd'hui avec cette même problématique, ce cas de conscience, en tous les cas pour le groupe Libéral, faut-il se débarrasser de cette patate brûlante, en y investissant de nouveau Fr. 120'000.-- qui seront ensuite amortis sur 20 ans ?

Faut-il dire oui, parce que effectivement aujourd'hui, cela correspond à un besoin, et c'est le rôle de la commune de Lancy, de mettre à disposition un appartement pour une famille, pour un couple avec 3 enfants ? Ou bien faut-il dire oui, parce que, en rénovant ce chalet, on pourra ainsi faciliter sa vente ? Ou bien, c'est une manière tout simplement de se débarrasser de ce bébé ou de cette patate brûlante ?

Aujourd'hui, en ce qui concerne le groupe Libéral, il nous paraît clair que les besoins ont changé. Ce n'est pas une priorité, pour nous, d'avoir effectivement cet investissement à Leysin. Sur le budget d'investissement 2001, qui dépasse les 30 millions, il est certain que la commune de Lancy, a d'autres priorités pour investir cette année des montants tels que celui qui est demandé ce soir.

Il faut rappeler également, et cela a été dit dans le rapport, c'est que le chalet est loué en partie à l'année depuis 1995 à Fr. 1'250.-- par mois. Or, et c'est dommage que l'on n'ait pas pu voir les photos, mais la partie la plus agréable de ce chalet des Laurelles, j'ai eu l'occasion d'y aller lorsque j'étais enfant avec mes parents pour passer une semaine de vacances à Leysin, c'est la partie du haut, justement celle qui est louée, qui a vraiment ce cachet de chalet de montagne.

Quant à l'appartement qu'il faut rénover ce soir, il a très peu d'attrait, j'en ai pour preuve les chiffres qui figurent dans le compte rendu financier, puisque son taux d'occupation ne dépasse pas les 13 % depuis ces 5 dernières années.

Ceci dit, le groupe Libéral ne votera pas ce crédit d'investissement. tel qu'il est présenté ce soir.

M. PURTSCHERT : J'ai écouté attentivement les paroles de mon collègue tout à l'heure, je suis navré pour lui qu'il ne soit pas venu à l'excursion que nous avons faite à Leysin. J'espère qu'il a lu le rapport qui a été établi, et que la Commission et l'ensemble des membres de ce Conseil qui étaient présents à cette sortie, ont voté pour la conservation de ce chalet, ainsi que pour la location de cet appartement de vacances.

Or, maintenant, j'admets que vous n'êtes pas venu, vous auriez pu dire votre avis à ce moment-là, je trouve que c'est un peu déplacé de le dire maintenant. Par contre, au niveau de l'arrêté, on pourrait dire dans l'arrêté que nous voulons conserver ce chalet.

M. BAERTSCHI : Si vous faites une proposition, vous êtes prié tout à l'heure de la libeller de manière claire qu'on puisse la mettre avant le vote.

M. ERETZIAN : Je voudrais juste rappeler, que nous avons vu, il y a une année, comment la parcelle était faite, et qu'il était difficile de la partager. C'était une des raisons pour lesquelles le Conseil municipal avait décidé de garder cette parcelle en entier.

M. LANCE : Je rejoins les propos de M. Purtschert, je regrette qu'une chose, c'est qu'aucun des représentants du groupe Libéral n'était présent à Leysin, et c'est à ce moment-là, que nous avons eu un débat qui était nourri, et le groupe Libéral aurait pu s'exprimer à ce moment-là.

### **Séance ordinaire du 18 janvier 2001**

C'est vrai, peut-être que cela fait 20 ans qu'on parle des Laurelles ou des Fleurettes, mais à ma connaissance, le groupe Libéral n'a jamais fait de proposition concrète au sujet de ces deux maisons.

M. TERRIER : Il faut savoir que peut-être ce jour-là, malheureusement, personne n'a pu être présent, mais ce que vous ne savez pas, c'est si on y est montés, si on est allés voir sur place par nos propres moyens. La réflexion qui s'est faite au sein du groupe Libéral, c'est de savoir s'il y avait encore l'opportunité de garder cette maison ou pas. Je ne pense pas nécessaire d'aller sur place pour se faire ce genre de réflexion et puis d'avoir un débat nourri. C'est une réflexion qu'on peut très bien faire depuis ici.

Si j'ai voté pour la rénovation, c'est dans le sens positif de dire est-ce pour vendre ce chalet, parce que c'était dans ce but-là, est-ce qu'il ne vaut pas mieux avoir deux appartements rénovés, qu'un appartement loué à l'année pour l'instant, et l'autre le laisser comme ça, et d'essayer de vendre ce chalet dans son entier. Lors de la discussion que nous avons eue, on était plutôt pour la proposition de se défaire de ce bien de la commune pour l'instant en tous cas, de ne pas mettre ces Fr. 120'000.-- parce que la vente ne les amortira pas. Il vaut mieux laisser en l'état pour l'instant dans le but de vendre.

M. BAERTSCHI : M. Purtschert, avez-vous libellé une modification de l'arrêté ?

M. PURTSCHERT : Non, je laisserai les juristes le faire. Par rapport au procès-verbal qui a été fait à l'époque, il y avait une proposition pour la conservation du chalet et l'autre pour la location de cet appartement de vacances, et non pas la location à l'année.

Je vous invite à revenir dans une autre séance parce que maintenant on est en train de faire une réflexion sur la réfection. J'aimerais juste garder peut-être le fait de réparer cet appartement ou pas, ce qui n'empêche pas, une autre fois de se poser la question de la vendre, ce qui me semblerait plus clair pour le débat.

M. PURTSCHERT : D'accord, je retire ma proposition.

M. CHOBASZ : En réponse à M. Purtschert, il est vrai que, dans les considérants, on mentionne expressément les différents rapports, dont, notamment, les rapports de la Commission des écoles, culture et loisirs, dans le cadre de laquelle il avait largement été débattu du sujet. Ainsi, il y a quand même, à travers le crédit que vous votez, un renvoi à un rapport qui explique assez clairement pour quels motifs, la Commission s'est prononcée en faveur de la rénovation de cet appartement.

**L'arrêté 7) est accepté par 31 oui, 3 non, 0 abstention. (Voir Annexe).**

**8. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -  
Séance du 8 janvier 2001 -  
Rapporteur : M. Gilbert TERRIER**

---

**Séance ordinaire du 18 janvier 2001**

**a) Immeubles 52-56-58, route du Grand-Lancy  
- Travaux de rénovation des façades  
- Agrandissement du poste de la Police municipale  
Crédit d'investissement (Fr. 367'000.--)**

=====

M. TERRIER présente le sujet : Je m'excuse si certaines choses ne sont pas très claires. Je parlerai en premier lieu du poste de police municipale. Actuellement, la police municipale occupe le 80 % du rez-de-chaussée du 58, route du Grand-Lancy.

L'exiguïté des locaux actuels et l'engagement de futurs agents municipaux est de garder la police municipale en ces lieux. Il est proposé d'agrandir les locaux par l'espace libéré récemment au rez-de-chaussée de la maison mitoyenne, le No 56.

Sur le plan intérieur, le mur mitoyen sera percé afin de créer un passage. L'entrée principale est déplacée du 58 au 56 où nous trouverons le secrétariat et la réception. A l'arrière, un bureau, un W.C., un hall et la chaufferie resteront à l'endroit cité.

Au No 58, 4 bureaux seront aménagés, une cuisine, un W.C. Le 20 % restant est une buanderie occupée par la locataire de l'appartement du 1er étage, pour y entreposer les victuailles. Pour l'instant, aucune négociation n'est en cours afin de récupérer cette surface.

M. Coray du Service des Travaux et Construction donne réponse à plusieurs questions : la chaufferie du 56 est en bon état et alimente la totalité de la surface. Concernant la rénovation des façades, les fenêtres seront changées ainsi que les volets. C'est d'ailleurs, pour cette raison qu'une autorisation de construire a dû être faite. Le Président espère que l'autorisation sera acceptée, au vu des problèmes posés lors de la réfection de la Maison de l'Horloge.

Pour la façade, celle-ci sera rafraîchie par un nettoyage, un traitement des fissures, puis application d'une peinture anti-carbonatation.

Concernant les désagréments des travaux aux locataires et l'indemnité potentielle, M. Spinucci répond à notre Président que la même procédure sera faite que pour les immeubles du groupe Mallet, de donner un mois de loyer gratuit aux locataires. En contrepartie, aucun recours ne pourra être déposé.

A la lecture de l'arrêté, celui-ci est accepté par 8 voix pour et une abstention.

M. SPINUCCI : Deux explications. D'abord, confirmer les propos d'un commissaire, M. Guillermin, qui disait qu'à l'époque, cela avait fait un certain bruit parce que cette parcelle avait été achetée Fr. 1'000.-- le m2. Je le confirme : la parcelle de 250 m2 a été payée en 1973, Fr. 300'000.--.

La deuxième information que je n'avais pas pu donner, savoir si la locataire actuelle paie une location. Je peux le confirmer, le 9 janvier 2001, le loyer annuel est de Fr. 6'744.--.

M. PASQUIER : Au risque de passer pour un « Neinsager », le groupe Libéral, ce soir voudrait une fois de plus apporter son soutien à cette institution qu'est la police municipale de Lancy.

### **Séance ordinaire du 18 janvier 2001**

On peut se réjouir, grâce aux différentes démarches qui ont été entreprises par le Conseiller administratif délégué, aussi par le biais de l'Association des communes genevoises, du renforcement des prérogatives de la police municipale par rapport aux polices cantonales. Il est certain, qu'aujourd'hui, la police municipale se retrouve à Lancy avec un manque de places, et ceci en particulier, par l'engagement prochain de nouveaux agents. Il est aussi certain, et c'est un fait, il suffit de voir dans quel état se trouve cette façade, façade déplorable qui n'est pas l'image que l'on souhaite donner de notre commune.

Cependant, aujourd'hui se pose la question de l'emplacement de la police municipale. Est-il vrai, est-il judicieux que la police municipale doit avoir son quartier général dans un endroit où il ne se passe jamais rien ? Ceci a été soulevé en séance de commission à plusieurs reprises, et quasiment à l'unanimité, des commissaires constatent qu'effectivement, il serait plus judicieux d'avoir des antennes de police municipale dans des quartiers un peu plus chaud, tels que les Palettes, Lancy-Square ou ailleurs.

D'autres propositions ont été également faites pour installer le poste de police municipale à Lancy-Square, à l'école Rapin, de regrouper avec les différents organismes déjà en place, ou de regrouper avec les pompiers et les samaritains.

Je regrette ce soir, et j'en ai touché deux mots à son Président, que ce dossier, à l'opposé de celui des Laurettes, n'ait pas été traité par la Commission de sécurité. Ce soir, il me semble important de dire qu'il est urgent d'attendre, si la dernière réfection date des années 1960, donc il y a plus de 40 ans, je pense qu'il serait judicieux d'attendre, en tous les cas, quelques mois, voire une année ou deux pour voir s'il n'y a pas une autre solution de rechange pour mieux implanter la police municipale sur la commune, et par la suite, d'établir la réfection de l'immeuble avec des projections de qu'est-ce qu'on va y mettre comme arcade, comme type d'activité dans cet immeuble.

Je pense qu'il est tout à fait faisable de pouvoir trouver une solution de rechange, en déplaçant ou en décentralisant la police municipale, ou en installant une antenne de la police municipale, par exemple aux Palettes, et s'il n'y a pas de locaux, on pourrait envisager, effectivement pour une période courte, d'une année ou deux, de louer des locaux pour y installer la police municipale.

Le groupe Libéral vous incite aussi à refuser cet arrêté et de renvoyer ce dossier en Commission de la sécurité.

M. LANCE : Je voterai, ainsi que mes collègues démocrates-chrétiens pour ce crédit de rénovation de façades de l'immeuble du Grand-Lancy qui s'inscrit dans l'effort de réhabilitation du village.

Par contre, je rejoins un peu M. Pasquier, au niveau de la revitalisation du village, je suis déçu que le Conseil administratif ne nous propose qu'un agrandissement du poste de la police municipale, qui n'est malgré tout qu'un bureau.

Bien sûr, je me réjouis que les conditions de travail des agents municipaux s'améliorent nettement, par contre, je regrette que Jacqueline Coutaz ait dû s'expatrier à Bardonnex, et que la boulangerie Terrier soit fermée définitivement.

Durant la période des fêtes de fin d'année, j'ai été particulièrement choqué que certains jours, même ouvrables, aucun établissement public n'était ouvert dans le village. Je crois que c'est la première fois, en 47 ans de vie à Lancy, et ce n'est pas

### **Séance ordinaire du 18 janvier 2001**

Marc Guillermin qui va me contredire, que cette situation se présente. J'aurai l'occasion de revenir sur ce problème lors d'un prochain Conseil municipal.

M. TERRIER : Je rejoins les propos de mon collègue. Il est vrai que quand on regarde les plans qui ont été faits, de mettre ce petit appendice, en perçant un mur, on voit que les conditions, de toutes façons, à long terme, ou même à moyen terme, on va se retrouver avec des locaux trop petits.

Ce que l'on peut remarquer aussi, c'est que si les nouveaux agents municipaux devaient augmenter les rangs de notre police actuelle, le problème est que si vous avez des personnes qui soient des femmes, et bien, rien n'est prévu pour qu'il y ait des séparations de vestiaire ou autre. De toutes façons, on va se retrouver, dans quelques temps, avec des problèmes de ce genre-là. C'est pour cela que je rejoins les propos de M. Pasquier, et pour certains, ceux de M. Lance.

M. MONCADA : Je trouve la proposition des Libéraux un peu curieuse, dans la mesure où si on plante un poste de police dans des quartiers dits chauds, je trouve qu'il y a là derrière, une certaine provocation qui n'est pas justifiée, en l'occurrence aujourd'hui, le quartier des Palettes ou d'autres quartiers chauds ne font pas particulièrement parler d'eux.

Si on a effectivement l'intention de faire de l'offensive au niveau de la sécurité, peut-être qu'on peut le faire en terme de patrouille, mais de là, à planter dans des quartiers dits chauds des postes de police, et dans les quartiers qui ne sont pas dits chauds, pas de poste de police, il y a, à mon avis, un déséquilibre important, et je ne peux pas soutenir cette proposition des Libéraux qui me paraît un peu démagogique.

M. CHEVEY : A propos d'antenne, cette antenne aux Palettes a été demandée depuis fort longtemps. Au moment où ça bougeait à Lancy-Sud, on a pensé que la présence de la police était nécessaire. A la suite d'une réunion avec le poste d'Onex, on nous a répondu, qu'avec les moyens actuels, ils étaient très rapidement sur place. Ils nous ont également dit que l'apport était pratiquement nul, et ils ont trouvé comme solution, les îlotiers. C'est pour cela qu'on a tempéré, sinon ce ne serait pas un mal d'avoir un poste de police là-bas, j'en suis convaincu.

M. CHOBASZ : Quelques mots en réponse à ce que j'ai pu entendre. Tout d'abord pour préciser que les travaux d'agrandissement, auxquels le groupe Libéral semble s'opposer, représentent le 1/3 du crédit, puisque c'est Fr. 120'000.--, sur un total de

Fr. 367'000.--. Donc j'admets, a contrario, que les travaux qui consistent à entretenir le bâtiment en tant que tel ne sont en eux-mêmes pas contestés.

Maintenant, sur ces travaux d'extension, il faut savoir qu'effectivement, par rapport à la proposition qui est faite d'antenne par rapport à des quartiers qui manifestent un certain nombre d'attentes ou de besoins, je me demande si la première des solutions à leur proposer est une antenne de la police municipale. Sur ce point, je pense que la Commission sociale aura l'occasion de rencontrer un certain nombre d'habitants des Palettes la semaine prochaine et que, à cette occasion-là, vous pourrez constater que les besoins qu'ils mentionnent, à côté du besoin de sécurité, c'est de trouver des lieux pour satisfaire des besoins associatifs.

Je pense que ceci devrait constituer une priorité avant, cas échéant, de pouvoir installer une antenne de la police municipale, pour laquelle, sauf erreur, la mission de

### **Séance ordinaire du 18 janvier 2001**

la sécurité publique, même si ses prérogatives ont été étendues, n'est pas sa vocation première, celle-ci étant du ressort de la police cantonale.

Deuxièmement, par rapport à la revitalisation du village, je ne peux pas accepter les propos de François Lance qui dit que Mme Coutaz a dû quitter Lancy. Celle-ci a choisi de quitter Lancy pour des raisons de convenance personnelle. Quant à M. Terrier, il a décidé de cesser son exploitation. Nous pouvons déplorer ces décisions et pour l'un et pour l'autre, par rapport aux rôles qu'ils jouaient dans ce village.

Cela étant, j'observe que pour des locaux que nous possédons, ou que nous avons cherché à relouer, qui étaient les locaux commerciaux dans la maison de l'Horloge, il a été relativement difficile - et c'est un euphémisme - de trouver un locataire. Il est évident que le locataire actuel, même si c'est une société tout à fait honorable, contribue peu en tant que telle, par son activité, à la revitalisation du village.

Par ces propos, je voulais souligner que, quand on parle de revitalisation, le problème est réel, mais il est aussi très complexe et il est difficile de trouver des solutions. S'il y a des idées, nous sommes toujours attentifs à celles-ci si elles peuvent contribuer à cette revitalisation, dont parlait M. Lance.

M. PASQUIER : Juste avant de reformuler ma proposition, juste pour M. Moncada, je lui demanderai de relire la page 471 de notre dernière séance du Conseil, où il trouvera effectivement que la sécurité dans le quartier des Palettes : « 3 jeunes sèment la zizanie créant une psychose dans le quartier des Palettes, cassant des vitres, etc..

M. MONCADA : Nous n'allons pas ouvrir une antenne de police municipale pour 3 jeunes.

M. PASQUIER : La proposition est de renvoyer cet objet à la Commission de sécurité.

Le renvoi est refusé par 31 non, 3 oui.

***L'arrêté 8a) est accepté par 31 oui, 3 non, 0 abstention. (Voir Annexe).***

#### **b) Divers**

=====

M. TERRIER présente le sujet : Un commissaire a été interpellé par un citoyen au sujet du parc Louis-Bertrand qui a deux barrières anti-vélos alors que la troisième entrée n'en possède pas. Il demande ensuite si une autorisation de construire existe concernant des gendarmes couchés à l'avenue du Petit-Lancy, et les zones 30 km/h au Petit-Lancy.

M. Le Conseiller administratif prend note de la première remarque, et explique ensuite que ces gendarmes couchés entrent dans le projet de diminution de trafic.

Un autre commissaire remarque que, dans le budget 2001, il y a une ligne concernant la dangerosité d'une passerelle enjambant l'étang du parc Chuit. Il explique en avoir parlé avec le responsable de la P.C. de la commune, à qui, il a demandé s'il était possible de faire un exercice visant à reconstruire cette passerelle. Il ajoute que cela serait possible en 2002.

### **Séance ordinaire du 18 janvier 2001**

La réponse du Conseiller administratif, je rappelle que cela a déjà été fait et que cela ne coûte pas rien. Il ajoute qu'il n'y aura pas de passerelle pendant une année. Il déclare encore que les Fr. 50'000.-- sont également dédiés à un circuit fermé de la circulation d'eau.

Un autre commissaire rappelle aussi avoir demandé, lors de la dernière séance de commission, la suppression d'arceaux rouges dans le parking jouxtant la salle communale du Grand-Lancy. Il explique que M. Kuonen, du Service des Travaux et Constructions, devait le contacter à ce sujet, et qu'il ne l'a toujours pas fait

### **9. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT - Séance du 9 janvier 2001 - Rapporteur : Mme Annick BOUNOUS**

#### **a) Achat de matériel hivernal - Crédit d'investissement (Fr. 145'000.--)** =====

Mme BOUNOUS présente le sujet : M. Deschenaux nous explique que nous sommes tenus d'avoir un matériel hivernal adéquat, car tout propriétaire de route est responsable de l'entretien de celle-ci.

La loi fédérale oblige à ne saler que les routes principales, mais dans notre commune, la plupart des routes sont importantes. Il convient toutefois d'agir de façon curative et non pas préventive.

Nous avons envisagé le partage intercommunal de l'équipement, mais en cas d'urgence, il serait impossible d'établir un ordre de préséance. En conséquence, un appel d'offre a été lancé auprès des deux entreprises spécialisées dans l'équipement hivernal pour l'achat de deux saleuses et d'une lame à neige afin d'équiper un camion et une camionnette.

L'entreprise Aebi, arguant d'un manque de temps, a débouté notre demande. Nous avons donc examiné l'offre de la maison Boschung qui offre un matériel fiable et de bonne qualité d'une durée de vie de 15 à 20 ans et qui équiperait notre commune pour Fr. 145'000.-- prix définitif, les hausses prévues pour 2000-2001 ayant été prises en compte.

Il nous est assuré que le matériel fourni peut-être entièrement réutilisé sur tout nouveau véhicule.

La Commission devant se déterminer, le crédit d'investissement de Fr. 145'000.-- est accepté à l'unanimité.

M. MONCADA : Les Verts se posent la question de l'opportunité d'un tel achat pour deux raisons. D'abord sur un point de vue tout à fait écologique, pas seulement par cautionner ce genre de matériel, et selon dernières données scientifiques et les derniers constats météorologiques que vous pouvez faire, sont vers une tendance de réchauffement de la planète, donc l'opportunité d'un tel achat nous semble un peu bizarre.

### **Séance ordinaire du 18 janvier 2001**

Pourquoi est-ce qu'on n'aurait pas, et probablement que certains d'entre nous y ont réfléchi, plus de collaboration intercommunale, et pourquoi on ne s'arrangerait pas avec des communes voisines de la nôtre pour effectuer ces salages, et pourquoi ne pas utiliser du matériel d'autres communes ?

Pour toutes ces raisons, personnellement, je m'opposerai à l'achat de genre de matériel.

Mme BOUNOUS : Je me pose la question de savoir si mon collègue a bien lu le rapport. On a parlé de l'achat intercommune, et il s'est avéré que c'est impossible, d'ailleurs je l'ai bien signalé. En cas de grosse neige, toutes les communes devront intervenir en même temps, aux mêmes endroits, si on a un seul matériel pour 3 ou 4 communes, qu'est-ce que l'on fait ?

M. MONCADA : Vous imaginez bien que j'ai pris connaissance de ces différents éléments. J'aimerais insister sur le fait qu'il faut peut-être quand même pousser dans ce sens, et réfléchir sur des collaborations intercommunales, et ne pas baisser les bras tout de suite, et se dire, oui, allons-y tête baissée avec ce genre d'achat. Je poursuis cette idée de collaboration, et c'est pour cette raison-là, que j'interviens ce soir.

M. LANCE : Par rapport aux propos de M. Moncada, il me semble que cette collaboration existe déjà, puisqu'il a été dit dans le rapport que Lancy intervenait sur des routes cantonales. Ma question est de savoir s'il y a une compensation financière par rapport à ces interventions ou si le canton intervient sur les chemins communaux en compensation ?

M. SPINUCCI : Il n'y a pas de convention écrite, ce sont des procédés de bon ton parce que, il serait désagréable et illogique de nettoyer un chemin communal, ensuite de lever la lame parce qu'on traverse une route cantonale et la rabaisser. Il y a un circuit à faire, et sur ce circuit, il y a des routes cantonales, on déblaye quand même.

M. FOLLMY : J'aimerais simplement répondre à M. Moncada, que lorsque la neige tombe, on reçoit toute une série de téléphones ici à la Mairie, parce qu'il faut dégager toutes les rues de la commune en même temps. Cela pose évidemment un problème quand on n'a pas franchement le matériel. La preuve en est, l'année dernière, avec l'ouragan Lothar, nous n'avons pas pu dégager suffisamment rapidement les rues de la commune, et cela n'a pas empêché d'avoir des réactions de certains citoyens, en disant que la commune n'agissait pas.

M. TERRIER : Une information pour M. Moncada, il faut savoir que le chef de la voirie nous expliquait bien que la priorité est donnée pour débarrasser la neige des routes, c'était pour les transports publics, donc ce n'est pas tout pour la bagnole M. Moncada, c'est pour les transports publics, vous rendez-vous compte ! C'est pour cela qu'on est obligé d'acheter, parce qu'autrement, les transports publics seront bloqués et les personnes prendront leurs voitures. Sans plaisanter, je n'étais pas convaincu au départ non plus, toutes les questions qui ont été posées m'ont convaincu, mais surtout celle-là. Tous les axes pour les transports publics et pour les écoles. Donc, je pense qu'on ne peut pas dire que ce soit tout pour la bagnole.

***L'arrêté 9a) est accepté par 31 oui, 3 non, 0 abstention. (Voir Annexe).***

### Séance ordinaire du 18 janvier 2001

#### **b) Déchetterie des Palettes - Crédit d'investissement (Fr. 30'000.--)**

=====

Mme BOUNOUS présente le sujet : Suite à la visite par la Commission de l'environnement de l'entreprise Serbeco, il a été décidé d'expérimenter un nouveau type de déchetterie déjà en fonction à Satigny.

Aux Palettes, nous enterrerons les containers, le volume offert étant beaucoup plus important (4 m3 au lieu de 1 m3) et l'aspect beaucoup plus esthétique, puisque seules des bornes de récupération seront apparentes.

Toutefois, afin d'éviter les dépôts de déchets étrangers, il serait souhaitable d'installer une caméra de surveillance afin de dissuader les importuns.

Si le matériel est loué et si les prestations de Serbeco sont contenues dans le budget de fonctionnement, un crédit d'investissement de Fr. 30'000.-- est nécessaire pour les travaux de génie civil et les plantations,

La Commission passant au vote, le crédit d'investissement est accepté à l'unanimité.

M. SPINUCCI : J'aimerais simplement rappeler que d'installer une caméra, n'est qu'une hypothèse, ce n'est pas une décision.

***L'arrêté 9b) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).***

### **10. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - Séance du 28 novembre 2000 - Rapporteur : Mme JELK-PEILA**

#### **Lancy-Sud - Parking et « Escargot » - Etat de la situation et projets**

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : Il est tout d'abord rappelé que le projet de centre socioculturel remonte à 1982 déjà, et est inscrit dans le plan directeur communal. Ce centre devait constituer un trait d'union entre les quartiers du Bachet et des Palettes.

En 1986-87, un concours avait eu lieu, dont le lauréat fut le bureau de M. de Planta, présent aujourd'hui. Le projet était alors estimé à Fr. 50 millions.

En 1988, une initiative populaire propose la couverture de l'avenue des Communes-Réunies. Le Conseil municipal accepte une participation de Fr. 15 millions pour cette couverture.

Fin 1990, suite à un crédit d'étude de Fr. 100'000.--, il est procédé à un plan localisé de quartier pour l'ensemble qui devait être implanté sur la couverture de l'avenue des Communes-Réunies, plan auquel sont associés tant le mandataire que le Département des travaux publics afin de satisfaire aux exigences techniques par rapport aux routes nationales.

Le plan localisé de quartier réalisé est accepté en 1993 par le Conseil municipal, et en 1994 par le Conseil d'Etat. Un crédit d'étude de Fr. 1'670'000.-- est débloqué. Dans le

### **Séance ordinaire du 18 janvier 2001**

même temps, on étudie la question d'un parking dont la réalisation devait coïncider avec l'arrivée du tram 13 aux Palettes. Le Conseil municipal accepte une participation de la Commune de Fr. 489'000.-- par an, pour construire le parking. Suite à un référendum, cette participation est refusée par la population en juin 1995.

Le dossier est repris et, au projet de parking de 650 places succède un autre de 500 places, surmonté d'un hôtel, avec droit de superficie à la Fondation des Parkings. En 1996, un second référendum, visant essentiellement l'hôtel, est lancé contre ce projet.

Suite à des négociations entre référendaires et majorité du Conseil municipal, émerge un projet de parking de 350 places, sans hôtel, l'Escargot restant en place. Ce projet est accepté fin 1998 par le Conseil municipal. Ce nouveau plan localisé de quartier accepté par le Conseil d'Etat, les études reprennent, avec, en priorité le parking, et en ligne de mire, le bâtiment socioculturel, dont l'utilisation nécessite parking.

Une demande d'autorisation de construire a été déposée en mai 2000 concernant un parking de 250 places P+R (arrêt tram 13 et bus 14-18) ainsi que 100 places réservées aux habitants et visiteurs du quartier, compte tenu des réels besoins dans le secteur. Cette demande est en cours d'instruction devant le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, et l'autorisation devrait être obtenue prochainement.

La construction est actuellement évaluée à 13-14 millions et la Commune proposerait une participation de l'ordre de Fr. 40'000.-- par place, soit une somme globale de Fr. 4 millions.

L'étude concernant le centre socioculturel a également été réactivée auprès de notre mandataire M. de Planta.

Le plan localisé de quartier fixe l'implantation de « l'Escargot » sur la T104. Ce choix avait amené, en son temps, à des investissements particuliers, à savoir les mesures conservatoires nécessaires à l'exploitation du sous-sol du bâtiment ainsi qu'une participation financière à l'enterrement de la T104. Dans sa conception, ce centre devait regrouper, dans un même lieu, tant des activités culturelles qu'associatives ou commerciales dont l'équilibre permettrait une exploitation indépendante.

Au projet initial estimé à Fr. 50 millions, qui comportait une salle de spectacle de 1'000 places, trois salles de cinéma en sous-sol, un grand restaurant... Où tout était

grand, très grand, beau, très beau, succède une version plus modeste qui tient mieux compte de la situation actuelle, tant financière que locale, entre-temps se sont créés les complexes cinématographiques d'Archamps et de Balaxert.

Aujourd'hui, la salle de spectacle semble surdimensionnée et le restaurant trop lié aux activités du projet initial pour leur survivre. La totalité du projet a donc été redimensionnée sans que l'idée d'utiliser le sous-sol soit abandonnée. Le Conseil administratif aimerait qu'on puisse créer, dans cet espace, une petite salle de spectacle de 450 à 500 places, salle qui correspondrait à un besoin pour un destinataire, lequel pourrait garantir une certaine animation sur une bonne partie de l'année.

Une des idées actuelles serait d'ouvrir cette surface, comme lieu permanent, à la Maison de la Danse Contemporaine qui cherche une localisation et a adressé à l'architecte un dossier dans ce sens.

### **Séance ordinaire du 18 janvier 2001**

La disparition de la grande salle de spectacle permettrait l'abaissement de la hauteur du bâtiment. Au rez, on pourrait prévoir une salle de fête ou de banquet de 700 m<sup>2</sup>, surface plus importante que celle de nos salles communales. Le restaurant et les cinémas disparaissant, disparaissent également les sources de revenus. Restent les autres éléments : ludothèque et bibliothèque. Pour cette dernière, les communes de Plan-Les-Ouates et Onex, qui en sont dépourvues, marquent un intérêt certain et seraient intéressées par un partenariat.

En ce qui concerne le CASS, la question reste ouverte : l'urgence de sa localisation nécessitant une solution rapide, les anciens locaux de la banque semblent mieux répondre à ce besoin.

Deux maquettes sont présentées et commentées par M. de Planta : celle du projet initial et une version nouvelle, avec diminution du volume, mais qui reste dans le cadre du plan localisé de quartier (implantation au sol identique).

Une discussion est ensuite ouverte qui porte sur les questions suivantes :

- L'éventuelle discothèque est-elle toujours d'actualité ?
- Les activités retenues pour le futur Centre, exclusivement non commerciales offrent-elles encore une activité permanente, à défaut de rentabilité ?
- Comment décider de la répartition des futurs locaux et de leurs utilisateurs ?

A cela, notre Maire précise, au nom du Conseil administratif, que rien n'est vraiment décidé, que tout reste ouvert et qu'il s'agit de réfléchir ensemble à ces questions. En ce qui concerne la Maison de la Danse Contemporaine, celle-ci offrirait une animation complète tout au long de l'année, conférences, stages, cours de sensibilisation auprès des écoliers... Il en serait de même pour la salle des fêtes qui pourrait recevoir des expositions, des congrès ou autres manifestations et serait pourvue de gradins escamotables. S'il est fait mention de la Maison de la Danse, ajoute le mandataire, c'est que celle-ci, cherchant une localisation depuis plus de 2 ans, est venue lui présenter son dossier.

Le coût estimé de l'ensemble, compte tenu de la diminution de volume de près de 20'000 m<sup>3</sup>, se situerait aux alentours de Fr. 30 millions, avec une mise à disposition dans 4 à 5 ans au mieux.

**11. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT - Séance du 5 décembre 2000 -  
Rapporteur : M. Charles PAGE****a) Audition de Mme Eve Siegenthaler, chef du Service de l'information  
Inf-Eau-Déchets**

=====

M. PAGE présente le sujet : J'espère que vous apprécierez, j'ai pris mes notes sur du papier recyclé.

Mme Siegenthaler présente M. Daniel Chambaz du Service cantonal de gestion des déchets qui l'accompagne.

M. Chambaz relève que le recyclage pose 2 problèmes :

- l'augmentation des déchets

**Séance ordinaire du 18 janvier 2001**

- les déchets sont toujours plus polluants, tel le PVC. Sur les Fr. 320 millions octroyés à l'Usine des Cheneviers, 90 % sont consacrés à la protection de l'environnement

Il évoque ensuite l'équilibre entre usages et ressources. Pour éviter leur épuisement, il faut avoir recours au recyclage. Ce dernier peut être source de gain, alors que l'élimination des déchets provoque toujours un coût. L'élimination sauvage doit aussi être combattue. A Genève, le recyclage a augmenté de 10 % à 25 % et l'on vise une augmentation à 40 %.

Les communes disposent de compétences. Elles sont responsables de la collecte et du tri des déchets ménagers, des points collectifs de ramassage et du porte à porte. Elles peuvent également rédiger des règlements.

Mme Siegenthaler prend la parole en soulignant le rôle des communes. Son association existe depuis 1986. Genève était la meilleure en Suisse; depuis 10 ans, la Suisse alémanique nous a dépassés.

Il s'agit d'informer la population. Les familles se montrent plus conscientes que les célibataires. Il faut passer un message positif afin que le recyclage ne soit pas seulement sporadique.

Il faut atteindre aussi la population en général, et utiliser divers médias : radio privée, affiches, hommes-sandwichs, dépliants, papillons et dossiers.

Mme Siegenthaler relève les efforts de notre commune, qui sont toutefois dans la moyenne. En 2001, son service veut être présent au quotidien, à des fêtes et à des expositions. Les jeunes lui semblent perdre l'esprit de citoyenneté, jetant leurs déchets dans la rue.

Elle relève l'efficacité d'une présence, comme au marché de Carouge par exemple. A Lancy, on pourrait agir à la sortie des centres commerciaux. Divers moyens d'information sont encore suggérés, notamment au niveau des écoles.

Après leurs exposés, nos hôtes répondent à diverses questions, comme par exemple :

- le rempotage des géraniums avec du compost
- pendant un certain temps, du verre a été ajouté aux déchets brûlés aux Cheneviers, on modérait ainsi la combustion
- à Meyrin, un entrepreneur récupère gratuitement le verre

- la récupération du papier rapporte Fr. 30.-- la tonne, sa destruction coûte Fr. 240.--
- dans l'industrie, des interdictions touchent le cadmium et le mercure. On doit en outre tenir compte de ce que fait l'Union européenne
- pour les propriétaires, un règlement est en préparation. Il devrait être rédigé d'ici fin janvier
- une conseillère regrette qu'une affiche fait intervenir la Mère Royaume dans la campagne sur les déchets. Elle relève aussi l'importance du rôle des concierges
- des taxes sont attachées à certains produits
- d'autres moyens sont évoqués : publications, surveillance (agents, caméras, amendes, etc.), il faut toutefois éviter la délation
- la taxe poubelles est une mauvaise idée selon M. Chambaz, le tourisme poubelles est source de pollution.

Après avoir remercié nos hôtes, le Président propose de revenir sur la question du règlement à la prochaine séance.

## **Séance ordinaire du 18 janvier 2001**

### **b) Divers**

=====

M. PAGE présente le sujet : Répondant à une remarque, le Conseiller administratif relève que les jardins Robinson n'ont en général que peu de gazon.

Un biotope se trouve derrière le Collège de Saussure. La direction de cet établissement sera interpellée pour revaloriser cet aménagement.

Un Conseiller demande ce qu'il en est des mesures prises contre les salissures provenant des chiens. Le Conseiller administratif relève que les propriétaires sortent leurs chiens quand les agents municipaux ne sont pas en fonction. Seul un impôt dissuasif améliorera ce problème, relève un membre de la Commission.

La question de la campagne Navazza est brièvement soulevée. Entre-temps, elle a fait l'objet d'un large débat à la dernière séance du Conseil municipal.

## **12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

---

M. MONCADA : N'intervient pas étant donné que le projecteur ne fonctionne pas.

M. LANCE : J'ai une remarque concernant l'axe de circulation très chargé avenue Curé-Baud - chemin des Palettes et giratoire des Communes-Réunies.

Il y a quelques mois, j'avais déjà relevé, lors d'un précédent Conseil municipal, le danger que provoquaient certains automobilistes qui s'engagent, sans ralentir, dans le giratoire Semailles-Palettes, venant de l'avenue du Curé-Baud.

J'ai l'impression que le phénomène s'amplifie, et ceci particulièrement, aux heures de pointe, où les automobilistes sont pressés de se rendre à leur lieu de travail.

En effet, ceux-ci s'engagent à grande vitesse dans le giratoire Semailles-Palettes et également sur celui des Communes-Réunies, sans respecter les autres automobilistes qui sont déjà engagés, et ainsi les règles en vigueur pour aborder les giratoires.

Je pense qu'une présence de la police municipale de temps en temps, serait une bonne chose pour faire ralentir ces automobilistes, ou une meilleure signalisation, plus contraignante, serait également à envisager.

En rapport avec l'agenda culturel que nous avons reçu ces derniers jours, j'avais demandé, à plusieurs reprises, lors de séances de Commission des écoles, culture et loisirs, que le Conseil administratif se renseigne sur la possibilité d'implanter des tableaux lumineux électroniques à utiliser à certains endroits pour annoncer des manifestations sportives ou culturelles sur la commune, et éventuellement des informations officielles.

En effet, chez nos voisins français, on rencontre souvent, et dans de nombreuses localités, ces panneaux électroniques qui offrent des informations fort utiles pour leurs habitants ou les visiteurs.

### **Séance ordinaire du 18 janvier 2001**

Serait-il possible un jour d'obtenir une réponse à cette requête ?

M. PAGE : M. Föllmi nous a donné tout à l'heure quelques chiffres concernant les naturalisations. Si j'ai bien compris il nous a indiqué des chiffres de préavis favorables, j'aurais aimé savoir s'il y avait eu aussi des préavis défavorables, et avoir un peu plus de détails sur l'origine des divers requérants, à titre d'information.

M. CHEVEY : J'ai d'abord une remarque concernant les dépotoirs sauvages. J'ai observé, avant Noël, un dépôt d'objets hétéroclites à la place des Ormeaux, matelas, canapés, etc., même des cuisinières et frigos. A la route du Pont-Butin 70 c'est pareil. Ces objets sont restés 4 semaines. Je me demande pour quelle raison ? Ne peut-on pas éventuellement chercher qui dépose ce genre d'objet, leur infliger des amendes ? C'est inadmissible.

J'ai remarqué que la berge, versant nord, au bas de la campagne Bernasconi, c'est une berge très escarpée et boisée qui est jonchée d'arbres pourrissant sur place. Il me semble qu'un nettoyage est nécessaire à la régénération et au maintien de ce bois protecteur, parce que où il y a des arbres, la berge est protégée.

Il y a aussi les doléances d'une jeune mère de famille avec une poussette signale que les portails sont de véritables obstacles.

J'aimerais féliciter les ouvriers forestiers qui ont abattu, de manière professionnelle, les arbres hauts de plus de 15 m., pour éviter des accidents et des dommages à la propriété.

J'invite tous les Conseillers municipaux à emprunter les cheminements piétonniers, même en cas de pluie, car les matériaux utilisés sont adéquats, et pourquoi pas faire une marche populaire. C'est une devinette, combien y-a-t-il de kilomètres ? Environ 30 km., donc il y a de quoi faire une jolie marche populaire.

M. PASQUIER : Le Conseil d'Etat, dans sa séance de hier matin, a adopté un concept de protection de l'environnement en ce qui concerne l'achat des véhicules, de l'ensemble de la République. Il serait intéressant que le Conseil administratif s'inspire de ce concept-là, et en parle lors d'une prochaine séance de la Commission de l'environnement, parce que Lancy pourrait faire de même.

L'année prochaine, nous aurons l'occasion de fêter un tout grand jubilé, puisqu'il s'agit des 400 ans de l'Escalade. Il y a déjà passablement de groupes qui commencent à travailler pour la préparation des différentes fêtes qui auront lieu l'année prochaine, en particulier la Compagnie 1602. Est-ce que le Conseil administratif pourrait également contacter les différents organisateurs ? Je sais qu'il est question d'organiser des marches, des grands bals masqués sauf erreur au mois de septembre, dans toutes les différentes communes et également en faire part à la Commission des écoles, culture et loisirs.

M. AUGSBURGER : J'aimerais relever la précipitation du Conseil administratif concernant l'engagement d'une employée de bureau-réceptionniste, appelée à être formée dans le domaine de l'état civil, ceci dans l'hypothétique départ, d'ici 2003, de la responsable de ce service.

### **Séance ordinaire du 18 janvier 2001**

Lors de la Commission des finances du 30 octobre 2000, le Conseiller administratif délégué nous a précisé qu'actuellement, l'état civil comptait 1,5 poste et qu'il n'était pas évident de trouver un ou une remplaçant/e.

Dans le compte rendu de l'administration municipale de 1999, à la page 27, il est indiqué qu'en 1999, 157 mariages ont eu lieu dans notre commune, respectivement 175 en 1998. Compte tenu des indications qui nous ont été fournies, le temps consacré au guichet varie entre ½ et 1 ½ heure par cas.

Si l'on comptabilise 1 ½ h. par mariage, le temps de travail total représente 235 heures en 1999 et 262 heures en 1998.

Le temps moyen de travail d'une personne étant de 2000 heures par an, le temps consacré aux mariages ne représente que 13 % de l'occupation annuelle d'une personne.

Il est donc regrettable que la Commission n'ait pas été suivie pour le report de cet engagement, après la démission effective de la titulaire.

M. BAERTSCHI : Je me permettrai de corriger une chose qui a été dite lors de la dernière séance du 14 décembre. M. Spinucci avait dit au sujet du conflit qui l'opposait à M. de Rovinelli, que M. de Rovinelli s'était traité lui-même de prestigieux président d'un prestigieux club, j'aimerais juste corriger, je pensais que vous l'auriez fait, que c'est bien vous-même, M. Spinucci, qui avez le premier lancé cet obus.

J'aurais une demande à faire au Conseil administratif en ce qui concerne le chemin du Gué et sa circulation automobile et piétonnière. Maintenant, avec les nouveaux immeubles qui ont été construits, l'élargissement de la route, il y a plus de voitures, il y a donc moins de sécurité pour les enfants qui passent devant le 69, chemin du Gué. Peut-être que quelque chose sera fait, mais pour l'instant, j'ai un peu de soucis.

Mme SOLIOZ : Au chemin du Gué, en bas, où les deux immeubles ont été construits, il y a une bouche d'égout qui a disparu, et en fait, quand il pleut, il y a beaucoup d'eau qui monte. En l'occurrence, ces derniers jours, c'était extrêmement dangereux car il y avait risque de gel.

M. CHOBASZ : Pas de réponse en ce qui me concerne, M. le Président.

M. FOLLMY : Concernant l'intervention de M. Augsburg, j'aurai l'occasion d'y revenir de manière beaucoup plus détaillée, parce qu'il manque un certain nombre d'éléments à vos propos, par rapport à l'état civil.

M. SPINUCCI : M. le Président, ma réponse vous concerne. La lettre, signée par moi-même, à M. de Rovinelli, datée du 14 septembre, où je dis : « en revanche, en votre qualité de citoyen responsable et président d'un prestigieux club de football de notre commune, etc. » donc je parle de président d'un prestigieux club, et non pas d'un prestigieux président.

En revanche, dans la réponse de M. de Rovinelli du 24 novembre qui fait référence à ma lettre du 14 septembre, il dit : « le prestigieux président, n'ayons pas peur des mots, vous fait savoir qu'une fois de plus, etc. »

Je suis navré de vous dire que votre intervention n'était pas opportune.

### **Séance ordinaire du 18 janvier 2001**

Par rapport à l'intervention de Mme Solioz, le problème est connu, il doit être résolu ces tous prochains jours.

M. BAERTSCHI : Je vous invite à boire un verre.

La séance est levée à 22 heures.

**Le Secrétaire :**

**Marc GUILLERMIN**

**Le Président :**

**François BAERTSCHI**